



VILLE  
DE  
BRIARE-LE-CANAL

BRIARE-le-Canal, le 25 août 2020

**COMMUNIQUE DU MAIRE n°2020-08-01**  
**Mesures prises par Monsieur le Maire**  
**Crise sanitaire - COVID-19**

La bureau municipal (maire, adjoints et conseillers délégués) s'est réuni ce lundi 24 août afin d'étudier les possibilités de réouverture des bâtiments publics au regard de l'évolution de la crise sanitaire.

Compte tenu des informations en notre possession sur la situation actuelle et son évolution sur le territoire, il a été décidé la réouverture de l'ensemble des bâtiments publics, à compter du lundi 7 septembre prochain, dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrières et cela jusqu'à nouvel ordre.

Les bâtiments publics concernés sont les suivants :

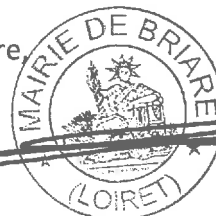
- Les salles Jean Jaurès et Marcel Gaime
- Le Centre Socio-Culturel
- Le Château de Trousse-Barrière (réouvert à compter du 5 août : exposition)
- L'ensemble des salles et équipements sportifs (hors vestiaires)

L'accès aux salles sera possible après acceptation d'une charte précisant les gestes barrières à respecter.

Seuls les adhérents des associations et/ou personnes habilitées par la Mairie seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte de ces bâtiments.

La ville s'engage à procéder à un nettoyage systématique des locaux après utilisation dans le respect des normes édictées.

Le Maire



Pierre-François BOUGUET

